



Juridique-Territoires

Nos Réf.: SH/NO-047.02/2019 Objet: Modification n°1 PLU Commune: VANTOUX Affaire suivie par: S. HISIGER METZ METROPOLE HARMONY PARK MONSIEUR HENRI HASSER 11 BOULEVARD DE LA SOLIDARITE BP 55025 57071 METZ CEDEX 3

Siège Social

64 avenue André Malraux CS 80015 57045 Metz cedex 01 Tél. : 03 87 66 12 30 Fax : 03 87 50 28 67 Correspondant Email : accueil@moselle.chambagri.fr Metz, le 19 février 2019

Monsieur le Vice-Président,

Par votre courrier reçu le 15 février dernier, vous m'avez transmis le dossier présenté par votre commune pour procéder à la modification n° 1 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne des modifications de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 ainsi que des adaptations réglementaires.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Antoine HENRION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public loi du 31/01/1924 Siret 185 722 030 00011 APE 9411 Z

www.cda-moselle.fr